

# ATTESTATION DE CERTIFICATION HABITAT & ENVIRONNEMENT

## ATTESTATION DE CONFORMITE A LA CERTIFICATION Habitat & Environnement BBC-Effinergie

LA PRESENTE ATTESTATION EST DELIVREE A L'OPERATION

N° BJ876 L

Les contrôles de conformité ont confirmé que LA REALISATION DE CETTE OPERATION EST CONFORME A LA CERTIFICATION ET AU LABEL DELIVRES le 24/12/2012, selon le référentiel Habitat & Environnement, Millésime 2008 mise à jour novembre 2010

### Caractéristiques certifiées

*Prise en compte des caractéristiques environnementales de l'opération, performance énergétique du bâtiment et choix approprié de l'énergie, installations économes en électricité, durabilité de l'enveloppe du bâtiment, choix approprié des matériaux de construction, performance acoustique, maîtrise du*

<b>Opération</b>	<b>RESIDENCE SAINT CHARLES 93 A Faubourg de Mulhouse 68260 KINGERSHEIM - FAUBOURG</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SCCV ST CHARLES 2 rue de Bruxelles 68260 KINGERSHEIM</b>	<b>agissant pour le compte de</b> <b>FL RESIDENCES (SARL) 2 rue de Bruxelles 68260 KINGERSHEIM</b>
<b>Cachet CERQUAL</b>	<p style="text-align: center;"><b>CERQUAL SAS</b> SAS au capital de 907.899 € 136 boulevard Saint Germain - 75006 PARIS T : +33 (0)1.42.34.53.00 F : +33 (0)1.40.46.93.76 SIRET : 451 299 598 00016 - NAF : 7120B RCS : Paris B 451 299 598 TVA INTRA. : FR 63 451 299 598</p>	
<b>Cachet du Maître d'Ouvrage</b>	<p style="text-align: center;"><b>SCCV SAINT CHARLES</b> 2 RUE DE BRUXELLES 68260 KINGERSHEIM TEL 03 89 500 700 SIREN 533554846 SCCV AU CAPITAL DE 1000 €</p>	

QL&H&E40\_ATTEST\_CONF\_OPE\_07/2012

# › INFORMATIONS RELATIVES À LA CERTIFICATION HABITAT & ENVIRONNEMENT

La certification Habitat & Environnement a pour objet d'évaluer certains aspects techniques du projet de construction sur la base d'exigences définies dans le référentiel de certification Habitat & Environnement.

Les critères d'évaluation correspondent soit à des minima techniques, soit à des performances à atteindre dans les différents thèmes de la certification.

L'évaluation du projet réalisée dans le cadre du processus de certification n'intègre pas la vérification de l'ensemble des tâches et responsabilités qui incombent au Demandeur et qui relèvent de sa propre compétence, et notamment le respect des règles applicables en matière de construction.

La certification Habitat & Environnement est délivrée par CERQUAL au projet de construction sur la base de plans et pièces présentés par le Demandeur comme traduisant l'ensemble des dispositions et caractéristiques techniques du projet à la date de délivrance de la certification.

Cette certification est attribuée sur des caractéristiques de conception, le respect d'un processus, un engagement du Demandeur, et non sur le produit fini après réalisation des travaux, même si celui-ci peut faire l'objet d'un contrôle de conformité.

L'attribution de la certification Habitat & Environnement implique que le Demandeur s'engage à n'apporter aucune modification dans la construction de nature à entraîner une baisse des caractéristiques examinées et certifiées par CERQUAL.

De ce fait, la responsabilité de CERQUAL ne saurait en aucun cas se substituer ou concourir à celle des architectes, bureaux d'étude, entrepreneurs, promoteurs-constructeurs et toute personne tenue à un titre quelconque au respect des obligations liées aux dispositions des articles 1792 et suivants du Code Civil.

POUR TOUTE INFORMATION  N°Azur 0 810 07 11 11

PRIX D'APPEL LOCAL

CERQUAL, organisme certificateur de l'Association QUALITEL  
136, boulevard Saint-Germain ♦ 75006 Paris  
[www.qualite-logement.org](http://www.qualite-logement.org)

ASSOCIATION  
**QUALITEL**   
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT